

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:

OnO (Ophthalmologic Network Organisation)
Clinique de l'oeil SA, Onex
2.

Raison sociale (nom) et siège de la société reprenante:

OnO (Ophthalmologic Network Organisation)
Centre chirurgical de l'oeil SA, Lausanne
3.

Echéance de préavis des créances:

27.08.2008
4.

Adresse pour la déclaration des créances:

OnO (Ophthalmologic Network Organisation) Clinique de
l'oeil SA, chemion du Bois-de-la-Chapelle 15, 1213 Onex
5.

Indication: Les créanciers de la société transférante peu-
vent produire leurs créances et exiger des sûretés confor-
mément à l'art. 45 s. Lfus
6.

Remarques: Scission par séparation qui, du point de vue
interne, prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2008.

Yves Aubert, Notaire
1204 Genève
(04526768)